

REVENDEICATIONS DEPOSEES PAR : CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL :

Bilan évaluation :

Pour quelles raisons les salariés ont été évalués en ce début d'année ? Quel est le bilan de ces évaluations ? Nous demandons qu'une copie des évaluations soit remise automatiquement aux salariés.

En ce début d'année, le rattrapage des évaluations 2009, ainsi que les évaluations 2010 sont réalisées. La direction fera un rappel pour la remise des copies.

Journée du 3 janvier 2011 :

Combien de jours de congés payés ont été déduits sur la 5^{ème} semaine pour les salariés qui sont venus travaillés le lundi 3 janvier 2011 ?

Si le salarié devait travailler la 5^{ème} semaine, il n'a pas de journée de récupération le lundi 3 janvier.

Si la personne était en congés payés la 5^{ème} semaine, le lundi n'était pas travaillé donc si le salarié était présent le 3 janvier, il aura une journée à récupérer.

Conditions de travail :

- a) Nous demandons d'avoir des températures conformes tout au long de l'année dans l'ensemble des locaux (Ateliers, réfectoires, vestiaires, aires de repos, etc...) et pas uniquement dans les bureaux des RUTE où il a été installé des climatiseurs réversibles.
- b) Nous demandons de remédier aux problèmes de courant d'air et de températures dans le secteur du montage C8/C9 provoqués par la porte d'entrée de l'atelier et le sas.

a) Concernant les températures, nous essayons de résoudre les problèmes que vous nous signalez.

b) Le problème viendrait du sas qui reste souvent ouvert. Pour remédier à cela, un système de signal sonore sera installé pour que l'ouverture ne reste pas bloquée.

Vêtement de travail :

Nous demandons de programmer une réunion avec la société qui gère les vêtements de travail, les syndicats et la direction afin de solutionner les problèmes pour rechercher les vêtements de travail.

Un rappel du système de rotation sera mis en place, et tous les vêtements non récupérés seront retirés.

Sanitaires/Vestiaires :

Nous demandons une réfection de l'ensemble des sanitaires et vestiaires.

Les réfections se font au fur et à mesure. Un contrat de maintenance est en cours et a été renouvelé.

Repos compensateur :

Suite à notre courrier du 5 novembre 2010, nous vous demandons de régulariser la situation des salariés auxquels il a été indûment prélevé 8h de repos compensateur sur un jour de chômage au lieu des 7h prévues.

Pour les personnes qui étaient en 4x8, avec une semaine de chômage neutralisée équivalente à 35 heures, une journée équivaut à 7 heures.

Pour les autres, c'est au temps réel de la journée (par exemple 8 heures pour une journée qui devait être travaillée 8 heures ; 4.25 heures pour un vendredi court).

Mutations :

Pour quelles raisons des salariés de l'usinage sont mutés au montage alors que l'usinage est en sous effectif et qu'il est programmé du chômage au montage ?

Les mutations sont toujours en cours. C'est un équilibrage des effectifs. Cela rentre dans le cadre du développement de la polyvalence.